

## Tableau des modifications 2024

Note Importante : le texte en rouge représente un ajout à la nouvelle version du CCAG 2024. Le texte barré représente le texte de la version précédente ou un texte retiré de la version 2023. Les corrections orthographiques ne sont pas indiquées. Le texte du CCAG officiel a préséance sur le présent document.

| No Article-CCAG 2024-04-19  | No Article-CCAG 2022-12-13  | Modifications approuvées   |
|---|---|--|
| <b>1. Définitions</b>   |   |  |
| 1.47. SOUS CONTRAT VISE   | 1.47. SOUS CONTRAT VISE   | <p>Pour les Contrats visés par le Décret 1049-2013 ou le Décret 795-2014, tout sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat et dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 \$ pour :-<br/> des travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'égout ou d'aqueduc;-<br/> des services reliés à un contrat de travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'égout ou d'aqueduc;-<br/> la fourniture d'enrobés bitumineux;-<br/> ou</p> <p>Pour les Contrats visés par les Décrets 796-2014 et 435-2015, tout sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat et dont la dépense est égale ou supérieure à 1 000 000 \$ s'il s'agit d'un sous-contrat de services ou dont la dépense est égale ou supérieure à 5 000 000 \$ s'il s'agit d'un sous-contrat de travaux de construction.</p>  |
| <b>2. Garantie d'exécution et garantie de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services</b>      |   |  |
| Aucune modification   |   |  |
| <b>3. Assurances</b>  |   |  |
| 4.3.3.1. 4.3.3.1Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics pour les Sous-contrats visés | 4.3.3.1. 4.3.3.1Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics pour les Sous-contrats visés | <p>L'Entrepreneur doit s'assurer que le Sous-traitant est autorisé par l'Autorité des marchés publics à contracter à la date de conclusion du sous-contrat dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <p>a) Le Contrat est visé par le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 octobre 2014) et, il s'agit d'un Sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat visé par le présent Appel d'offres et dont la dépense est égale ou supérieure à 1 000 000 \$ s'il s'agit d'un sous-contrat de services ou dont la dépense est égale ou supérieure à 5 000 000 \$ s'il s'agit d'un sous-contrat de travaux de construction;</p> <p>b) Le Contrat est visé par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 (entré en vigueur le 23 octobre 2013) et :-<br/> i.- Il s'agit d'un Sous-contrat rattaché directement ou indirectement au Contrat pour des travaux de même nature que ceux du Contrat et dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 \$;<br/> ii.- Il s'agit d'un Sous-contrat d'approvisionnement en enrobés bitumineux ou d'un Sous-contrat de services reliés à la construction, à la reconstruction, à la démolition, à la réparation ou à la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout qui comporte une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ et qui est rattaché directement ou indirectement au Contrat;</p> <p>e) Le Contrat est visé par le décret 795-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 septembre 2014) et il s'agit d'un Sous-contrat de services relié à la construction, à la reconstruction, à la démolition, à la réparation ou à la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout ou d'un Sous-contrat d'approvisionnement en enrobés bitumineux, rattaché directement ou indirectement au Contrat et la dépense est égale ou supérieure à 25 000 \$.</p> <p>L'Entrepreneur doit transmettre au Directeur, pour chaque Sous-contrat visé : le nom et l'adresse du Sous-traitant, le montant et la date de conclusion du Sous-contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers publics détenue par le Sous-traitant. Par la suite, pendant toute la durée du Contrat, l'Entrepreneur doit, avant que ne débute l'exécution de tout autre Sous-contrat visé, fournir au Directeur une liste amendée de ses Sous-traitants, comportant les renseignements énumérés ci-haut.</p> |
| <b>4. Dispositions contractuelles</b>   |   |  |
| <b>5. Travaux</b>   |   |  |
| <b>6. Annexes</b>   |   |  |